

SOCIETE LIONEL GUIBERT

80, rue Blanche
75009 PARIS
France

JEAN BAPTISTE CHOLLET

37, boulevard Carnot
47000 AGEN
France

CILIOHPAJ-AVENIR ET JOIE

Rapport des commissaires
aux comptes sur les comptes
annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
Association CILIOHPAJ – AVENIR ET JOIE
12 B, rue Diderot 47000 AGEN
Ce rapport contient 21 pages

Association CILIOHPAJ – AVENIR ET JOIE

Siège social : 12 B, rue Diderot – 47000 Agen

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CILIOHPAJ – AVENIR ET JOIE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2019**, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 26 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Opinion sans réserve

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sans réserve

- Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

- Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes pour l'arrêté.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris et Agen, le 01 juillet 2020

SOCIETE LIONEL GUIBERT

Lionel Guibert

Jean Baptiste CHOLLET

**ANNEXE AU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019**

-:-:-:-

**RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

**RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES
ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

CILIOHPAJ-AVENIR ET JOIE
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient

CILIOHPAJ-AVENIR ET JOIE
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



C.A.S.O.
CONVERGENCE AUDIT STRATEGIE ORGANISATION

CILIOHPAJ AVENIR ET JOIE

12B RUE DIDEROT

47000 AGEN

COMPTES ANNUELS

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

Attestation d'expert-Comptable

Conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association CILIOHPAJ AVENIR ET JOIE relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 qui se caractérisent par les données suivantes :

TOTAL DU BILAN :	1 460 744 euros
PRODUITS D'EXPLOITATION :	2 210 168 euros
RESULTAT NET COMPTABLE :	-5 811 euros

Fait à BRUGES

Le 28 avril 2020

Sophie SANDERRE MOTARD
Expert Comptable

COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.	54 723,33	49 132,63	5 590,70	6 377,97	
Autres immobilisations corporelles	1 757 307,67	1 415 374,34	341 933,33	373 953,62	
Immobilisations grevées de droits					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	91 316,09		91 316,09	90 566,09	
TOTAL (I)	1 903 347,09	1 464 506,97	438 840,12	470 897,68	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	0,95		0,95	6 564,99
CREANCES (3)					
Créances usagers et comptes rattachés	27 572,91	4 308,46	23 264,45	12 227,11	
Autres créances	22 251,59		22 251,59	135 409,21	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	53 096,00		53 096,00	52 316,00	
DISPONIBILITES	921 551,08		921 551,08	757 608,14	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 739,35		1 739,35	621,00
	TOTAL (II)	1 026 211,88	4 308,46	1 021 903,42	964 746,45
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	2 929 558,97	1 468 815,43	1 460 743,54	1 435 644,13	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an			91 316,09	90 566,09	
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents					
Dons en nature restant à vendre					
				- autorisés par l'organisme de tutelle	

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	224 189,13	224 189,13
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	238 014,77	233 807,17
	Report à nouveau	(58 047,30)	(50 400,29)
	Résultat de l'exercice	(5 810,63)	(9 112,74)
	Total des fonds propres	398 345,97	398 483,27
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(8 528,64)	(2 855,31)
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	172 421,62	192 869,47	
Provisions réglementées	67 122,27	67 122,27	
Total des autres fonds associatifs	231 015,25	257 136,43	
Total des fonds associatifs	629 361,22	655 619,70	
Provisions	Provisions pour risques	56 111,00	30 111,00
	Provisions pour charges	155 417,72	156 126,49
Total des provisions	211 528,72	186 237,49	
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	70 324,77	45 070,47
	Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés		
Total des fonds dédiés	70 324,77	45 070,47	
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	94 457,14	113 834,87
	Emprunts et dettes financières divers	26 018,09	25 866,47
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	242 891,83	205 480,19
	Dettes fiscales et sociales	168 271,22	175 004,42
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	8 217,55	724,52	
Produits constatés d'avance	9 673,00	27 806,00	
Total des dettes	549 528,83	548 716,47	
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		1 460 743,54	1 435 644,13
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(5 810,63)	(9 112,74)
(1) Dont à moins d'un an		471 799,35	548 716,47
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	31/12/2018	
		12 mois	12 mois	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués			
	Prestations de services	1 274 146,93	1 282 861,02	
	Productions stockée			
	Production immobilisée			
	Subventions d'exploitation	879 180,77	861 814,26	
	Dons			
	Cotisations	240,00	1 160,00	
	Legs et donations			
	Autres produits de gestion courante	39 224,19	51 431,25	
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	17 376,23	44 565,12	
	Autres produits			
	Total des produits d'exploitation	2 210 168,12	2 241 831,65	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
Variation de stock				
Autres achats et charges externes		943 861,03	896 899,20	
Impôts, taxes et versements assimilés		80 538,41	76 994,27	
Rémunération du personnel		745 254,86	766 666,85	
Charges sociales		290 248,54	338 986,15	
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et dépréciations		55 395,18	73 362,04	
Dotations aux provisions		37 830,62	55 815,70	
Autres charges		66 700,90	44 864,12	
Total des charges d'exploitation		2 219 829,54	2 253 588,33	
1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER		(9 661,42)	(11 756,68)	
Produits financiers		Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	1 273,58	2 091,00	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
	Intérêts et charges financières	1 390,03	1 881,04	
2 - RESULTAT FINANCIER		(116,45)	209,96	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)		(9 777,87)	(11 546,72)	
Charges financières	Produits exceptionnels	31 801,82	24 912,87	
	Charges exceptionnelles	2 442,28	3 094,69	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		29 359,54	21 818,18	
Produits financiers	Impôts sur les sociétés	138,00	319,00	
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	12 065,70	2 367,27	
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	37 320,00	21 432,47	
	TOTAL DES PRODUITS	2 255 309,22	2 271 202,79	
TOTAL DES CHARGES		2 261 119,85	2 280 315,53	
EXCEDENT ou DEFICIT		(5 810,63)	(9 112,74)	
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS			
	Bénévolat			
	Prestations en nature			
	Dons en nature			
	CHARGES			
	Secours en nature			
	Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole				

ANNEXE DES COMPTES



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations, en dehors des points suivants, application :

- de l'instruction budgétaire et comptable M22 (arrêté du 19 décembre 2018),
- de l'avis du CNC 2007-05 (4 mai 2007) pour les établissements médico-sociaux privés sous contrôle d'un tiers financeur.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.

Il a une durée de **12** mois.

Les principales méthodes utilisées sont :

● Immobilisations

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

En outre les précisions suivantes sont apportées :

1. Frais de développement

Lorsque des frais de développement sont engagés, ils sont comptabilisés en charge de l'exercice.

2. Frais d'acquisition des immobilisations

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges

3. Modes et méthodes d'amortissement

Base d'amortissement

Elle est constituée de la valeur brute de l'actif sous déduction de sa valeur résiduelle éventuelle.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Mode d'amortissement

Le mode dégressif est utilisé lorsque les prescriptions fiscales le permettent.

Le mode linéaire est utilisé dans les autres cas.

Durées d'amortissement

Lorsque les immobilisations sont décomposées, les durées d'amortissement utilisées sont les suivantes :

- les composants sont amortis sur leur durée réelle d'utilisation dans la structure,
- la structure est amortie selon la durée d'usage.

Lorsque les immobilisations ne sont pas décomposées ou décomposables, l'amortissement est pratiqué sur la durée d'usage.

Un amortissement dérogatoire est comptabilisé lorsque la durée d'utilisation est supérieure à la durée d'usage.

● Charges financières

Les charges financières sont comptabilisées en charge l'année de leur engagement.

● Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Annexe libre

Etat exprimé en euros

Événement post-clôture et impact sur l'activité en raison du covid-19 :

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur. L'association a estimé à la date d'arrêté de ses comptes que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cet état d'urgence n'a pas d'impact négatif significatif sur son activité en raison de son obligation de continuité de service. L'accueil et le suivi des personnes en situation d'urgence a même augmenté ainsi que les dépenses liées aux mesures sanitaires (désinfectants, gants, masques, gel hydroalcoolique...).

Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	54 723,33					54 723,33
Instal., agencement, aménagement divers	1 466 858,19					1 466 858,19
Matériel de transport	69 611,85					69 611,85
Matériel de bureau, informatique et mobilier	198 250,01		22 587,62			220 837,63
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 789 443,38		22 587,62			1 812 031,00
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	90 566,09		750,00			91 316,09
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	90 566,09		750,00			91 316,09
TOTAL	1 880 009,47		23 337,62			1 903 347,09

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	48 345,36	787,27		49 132,63
Autres instal., agencement, aménagement divers	1 102 129,82	48 572,93		1 150 702,75
Matériel de transport	65 059,46	1 405,94		66 465,40
Matériel de bureau, mobilier	193 577,15	4 629,04		198 206,19
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 409 111,79	55 395,18		1 464 506,97
TOTAL	1 409 111,79	55 395,18		1 464 506,97

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	91 316,09	91 316,09	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	27 572,91	27 572,91	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	490,00	490,00	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	21 761,59	21 761,59	
Charges constatées d'avance	1 739,35	1 739,35		
	TOTAL DES CREANCES	142 879,94	142 879,94	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	94 457,14	16 727,66	12 779,29	64 950,19
	Emprunts et dettes financières divers	26 018,09	26 018,09		
	Fournisseurs et comptes rattachés	242 891,83	242 891,83		
	Personnel et comptes rattachés	61 542,02	61 542,02		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 157,74	84 157,74		
	Impôts sur les bénéfices	138,00	138,00		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	22 433,46	22 433,46		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	8 217,55	8 217,55		
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	9 673,00	9 673,00		
	TOTAL DES DETTES	549 528,83	471 799,35	12 779,29	64 950,19
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	19 303,23			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres	67 122,27			67 122,27
	PROVISIONS REGLEMENTEES	67 122,27			67 122,27
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	156 126,49	10 690,33	11 399,10	155 417,72
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres	30 111,00	26 000,00		56 111,00	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	186 237,49	36 690,33	11 399,10	211 528,72	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	13 302,45	233,90	9 227,89	4 308,46
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	13 302,45	233,90	9 227,89	4 308,46
TOTAL GENERAL		266 662,21	36 924,23	20 626,99	282 959,45
Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> - d'exploitation - financières - exceptionnelles 		37 830,62	9 227,89	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Le jugement du conseil des prud'hommes rendu le 12 juillet 2019 a condamné CILIOHPAJ AVENIR ET JOIE a versé au salarié 45 K€ au titre d'indemnités de fin de contrat et de dommages et intérêts. En fonction des risques estimés par l'Association qui fait appel de cette décision, le montant provisionné dans les comptes au 31 décembre 2019 est de 26 K€.

Tableau de passage du résultat comptable au résultat du compte administratif

	Total	CHRS ROSERAIE	CHRS PERGOLA	MAISON RELAIS	ALT	DDCSPP	AUTRES
Résultat comptable (a)	(5 810,63)	8 929,34	(10 204,82)	(357,40)	15 194,69	(740,91)	(18 631,53)
Reprise résultats sous contrôle tiers financeurs (b)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat économique (c = a + b)	(5 810,63)	8 929,34	(10 204,82)	(357,40)	15 194,69	(740,91)	(18 631,53)
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (d)	+ 10 096,86 - 8 415,76	+ - 8 415,76	+ 10 096,86 -	+ -	+ -	+ -	+ -
Produits non opposables aux tiers financeurs (e)	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -	+ -
Résultat du compte administratif (f = c + d + e)	(4 129,53)	513,58	(107,96)	(357,40)	15 194,69	(740,91)	(18 631,53)

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	224 189,13			224 189,13
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	233 807,17	4 207,60		238 014,77
Autres réserves				
Report à nouveau	(50 400,29)	(7 647,01)		(58 047,30)
Résultat de l'exercice	(9 112,74)	(5 810,63)	(9 112,74)	(5 810,63)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	(2 855,31)	(5 673,33)		(8 528,64)
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	192 869,47		20 447,85	172 421,62
Provisions réglementées	67 122,27			67 122,27
TOTAL	655 619,70	(14 923,37)	11 335,11	629 361,22

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	45 070,47	12 065,70	37 320,00	70 324,77
TOTAL	45 070,47	12 065,70	37 320,00	70 324,77

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
DDCSPP TICKETS-SERVICES	236,22	190,50		45,72
DDCSPP HU SAISONNIER			3 450,00	3 450,00
EQUIPE MOBILE D'AIDE			14 200,00	14 200,00
DDCSPP HU PERENNE			5 200,00	5 200,00
DDCSPP TAXIS			1 500,00	1 500,00
DDASS EVALUATION INTERNE	2 638,00	2 638,00		
DDCSPP HU ACCOMPAGNEMENT			2 490,00	2 490,00
DON BEAUTE EN COEUR	875,00	415,95		459,05
REGION GPE DE PAROLE	1 521,25	1 521,25	2 080,00	2 080,00
DDCSPP NUITEES HOTEL	1 500,00	1 500,00	8 400,00	8 400,00
DDCSPP AVDL	38 300,00	5 800,00		32 500,00
Totalisation	45 070,47	12 065,70	37 320,00	70 324,77

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des Charges à payer		151 739
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <i>INT.COURUS NON ECHUS S/EMPRUNTS</i>	842	842
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	47 149	47 149
Dettes fiscales et sociales <i>DETTES PROVIS. PR CONGES A PAYER</i> <i>CHARGES SOCIALES S/CONGES A PAYER</i> <i>ORG. SOCIAUX - CHARGES A PAYER</i> <i>CHARGES FISCALES S/CONGES A PAYER</i>	56 922 23 450 19 826 3 550	103 747

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Produits à recevoir		19 798
Autres créances <i>DIVERS - PRODUITS A RECEVOIR</i>	19 798	19 798

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			1 739
DIVERS		1 739	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			1 739

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2019
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION RBT ASSURANCES - TRAVAUX ROSERAIE		9 673,00	9 673,00
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			9 673,00

--

ANNEXE - Elément supplémentaire

Produits et Charges exceptionnels

Etat exprimé en euros		31/12/2019
Total des produits exceptionnels		31 801,82
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <i>PRODUITS DES EXERCICES ANTERIEURS</i>	11 353,97	11 353,97
Produits exceptionnels sur opérations en capital <i>QUOTE-PART DES SUBV. S/REST</i>	20 447,85	20 447,85
Total des charges exceptionnelles		2 442,28
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>CHARGES EXCEPTIONNELLES</i> <i>PENALITES ET AMENDES</i> <i>CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS</i>	2 042,37 135,00 264,91	2 442,28
Résultat exceptionnel		29 359,54

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties Cautonnement CD 47 Emprunt CM 100 KE (2005-2020)		5 175,58
		5 175,58
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés INDEMNITES FIN DE CARRIERE	155 417,72	
	155 417,72	
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)	155 417,72	5 175,58
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière sont provisionnés au 31/12/2019 à hauteur de 155 418 € .

La méthode de calcul retenue pour l'évaluation de ces engagements par l'Association intègre est basée sur un départ volontaire du salarié à 65 ans (taux de charges patronales moyen 47 %, taux de valorisation des salaires 1%, taux d'actualisation 1.5%). Ces engagements ont été évalués en tenant compte des deux conventions collectives applicables (ESH+Accords NEXEM-CHRS).

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

(art. 20 - Loi 2006-586 du 23/05/2006)

Les trois plus hauts cadres dirigeants sont bénévoles (Présidente et vice-présidents) et ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage en nature.